

**MARCHE ORDINAIRE DE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT
INFORMATIQUE VISANT LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS ET SUIVI DES
FONCTIONNALITES DE LA PLATEFORME FRANCE PAT**

CAHIER DES CHARGES



1-Contexte	3
2-Règlement de la consultation	4
2.1-Commanditaires	4
2.2-dispositions générales	4
2.3-Conditions de la consultation	5
2.4-Calendar	5
2.5-Présentation des offres	5
2.6-Critères de sélection	5
3-Description de la mission	6
3.1 -OBJECTIF ET PERIMETRE	6
1. Objectif 1 : Assurer la maintenance corrective et évolutive du Portail France PAT	6
○ Maintenance corrective :	6
○ Maintenance évolutive :	6
2. Objectif 2 : Assurer la gestion de projet et le dialogue avec les structures porteuses de base de données	6
3. Objectif 3 : Assurer l'actualisation des indicateurs automatisés sur l'observatoire des pat dits « carte d'identité des pat »	7
○ Import de nouveaux fichiers pour l'actualisation de 8 indicateurs :	7
○ Développement d'une interface pour l'actualisation du pourcentage de SAU et SAU Bio :	7
4. Objectif 4 : Assurer le développement d'indicateurs sur l'observatoire des pat, dits de « qualification et d'impact »	8
4.1 Tranche ferme : développement d'indicateurs de qualification et d'impact des PAT	8
4.2 Tranche optionnelle : développement d'indicateurs de corrélation des PAT	9
3.3-Livrables attendus	10
4-PRIX	10

6-Suivi de la mission	11
7- rétroplanning prévisionnel tranche ferme	11

Date limite de soumission des candidatures : 13 septembre 2024

Adresse d'envoi des candidatures : florent.lardic@terresenvilles.org

Renseignements complémentaires : **Florent Yann Lardic (Terres en villes), Tel : 06 70 32 50 92,**
Mail : florent.lardic@terresenvilles.org

1-CONTEXTE

Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre du projet intitulé « Accompagner la mise en place et le déploiement du nouveau réseau des PAT », co-financé par le Réseau Rural National (RRN – DGPE), l'Union européenne, la DGAL (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire) et l'ADEME. Afin de se replacer dans le contexte du projet, entre janvier et octobre 2023, Terres en villes et Chambres d'agriculture France ont travaillé à la préfiguration d'un nouveau réseau national des PAT tel que souhaité par la loi climat et résilience. A l'appui d'une concertation d'une centaine d'acteurs nationaux, nos deux structures ont posé les bases de ce nouveau réseau : propositions de gouvernance, modalités de fonctionnements mais aussi en organisant un événement d'ampleur, le 1^{er} carrefour des PAT qui a eu lieu le 30 juin et a donné lieu à une « landing page » (ou mini-site) spécifique.

La version bêta de la plateforme [« France PAT »](#), outil pivot du réseau national des PAT a été finalisée en octobre 2023 et a ouvert au public le 27 mars 2024.

Les commanditaires ont été missionnés pour quatorze mois dans un objectif de faire vivre le nouveau réseau national des PAT, notamment en déployant son outil pivot, la plateforme France PAT.

Cette plateforme abrite de nombreuses fonctionnalités :

- [Un observatoire des PAT](#) : il comprend une carte interactive des PAT, des fiches PAT sous format numérique et PDF et une mise à disposition des données renseignées en opendata. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs « carte d'identité des PAT », provenant de différentes sources publiques ont pu être automatisés et renseignés sur les fiches PAT : pourcentage de surface agricole utile (SAU) ; pourcentage de SAU bio, taux de chômage, taux d'artificialisation des terres (etc).
- [Une boîte à outils](#) : par un système de filtres, elle permet de partager des outils utiles pour les chargé.es de missions de PAT
- [Un annuaire des acteurs](#) : par un système de filtres, il a vocation à favoriser le lien entre les acteurs de l'écosystème des PAT
- [Une rubrique actualités](#) : elle vise à recenser les offres d'emplois, les actualités et événements relatifs aux PAT
- [Une page dédiée aux réseaux régionaux de PAT](#) : par une carte interactive et des fiches par région, cette page permet de mieux connaître les différentes actions des réseaux régionaux de PAT.
- [Une boîte à financement](#) : un outil collaboratif visant à recenser les financements pour les PAT ou pour toute action contribuant à la relocalisation de l'alimentation.

L'enjeu de cette prestation est alors de passer de la version actuelle à une version enrichie du portail France PAT à travers le développement de **nouveaux indicateurs automatisés** sur les PAT, **l'amélioration ergonomique des fonctionnalités**, et le **suivi des blocs fonctionnels**.

Terres en villes est le chef de file de ce projet en copilotage avec Chambres d'agriculture France (CdA France). Ces deux structures sont dénommées « copilotes » dans la suite du présent document.

Ce cahier des charges s'inscrit dans notre programme de travail, plus précisément dans la mission 1 « suivre le déploiement des PAT » et sa mission 3 « construire des outils méthodologiques » en faisant vivre l'outil France PAT.

2-REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1-COMMANDITAIRES

Terres en villes, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, est le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations et de métropoles. Le réseau compte 27 agglomérations représentées conjointement par l'intercommunalité et la chambre départementale d'agriculture. Il poursuit quatre missions :

- Echanger les bonnes pratiques entre les membres.
- Expérimenter dans les territoires.
- Accompagner les membres dans leurs politiques locales.
- Contribuer au débat national sur la ville, l'agriculture et l'alimentation.

Terres en villes est représenté dans le cadre du présent marché par : Florent Yann LARDIC, directeur.

Chambres d'agriculture France (ci-après CdA France), anime, coordonne, oriente, normalise et régule le réseau des chambres d'agriculture. Elle représente les **Chambres d'agriculture de métropole et d'outre-mer auprès des pouvoirs publics** et accompagne à ce titre la **mise en œuvre des politiques publiques**. Elle a aussi une mission de conseil et contribue à la construction de l'offre et à la sécurisation du réseau. CdA France exerce plusieurs missions, définies dans le code rural et de la pêche maritime (articles L513 et suivants), notamment :

- **De service public**, dans la coordination des missions confiées aux Chambres d'agriculture par l'Etat ou les collectivités.
- **D'intérêt général**, de contribution notamment par ses avis à la définition des orientations et des conditions de mise en œuvre des politiques agricoles, du développement rural et de l'environnement définies par l'Etat, les Régions et l'Union européenne.
- **De services au réseau**, par l'apport aux Chambres d'agriculture d'un appui nécessaire à leur fonctionnement et à leurs actions dans les domaines technique, juridique, économique et financier.

CdA France est représenté dans le cadre du présent marché par : Louise MACE, Adjointe – Service Politiques agricoles, filières, alimentation et territoires.

Sur la période 2018 – 2022, Terres en villes a été chef de file du RnPAT, le Réseau national des projets alimentaires territoriaux, en copilotage avec CdA France. L'objectif du RnPAT était de généraliser la co-construction, la mise en œuvre partagée et l'évaluation des projets alimentaires territoriaux et de leur dispositif en élargissant la mise en réseau des parties prenantes. Pour cela, RnPAT a multiplié les échanges, capitalisé les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques indispensables et contribué à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes. La plateforme dédiée au réseau, RnPAT.fr est devenue officiellement france-pat.fr le 27 mars 2024. Si la gouvernance du nouveau réseau des PAT est en construction, la plateforme reste quant à elle animée par Terres en villes et CdA France.

2.2-DISPOSITIONS GENERALES

- Type de marché : marché de services
- Décomposition en lot : non

- Marché à tranches : oui
- Lieu d'exécution de la prestation : l'ensemble de la prestation est réalisé chez le prestataire. La réunion de lancement, de clôture et les ateliers de travail se dérouleront à distance.
- Durée du marché : 12 mois à compter de la date de notification du marché
- Modalités de paiement : 30% au démarrage de la mission, 70% de solde à l'issue de la mission.

2.3-CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- Nature de la procédure : marché à procédure adaptée avec publicité.
- Groupement d'entreprises : le marché pourra être attribué à un soumissionnaire se présentant seul ou en groupement. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.
- Variantes : autorisées mais non imposées.
- Prestations supplémentaires éventuelles : autorisées.
- Délais de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

2.4-CALENDRIER

- Date limite de dépôt de l'offre : **13 septembre 2024**
- Désignation du prestataire : **5 octobre 2024**
- Démarrage de la mission : **15 octobre 2024**
- Fin de la mission : **15 octobre 2025**

Le présent marché est reconduit annuellement trois fois par tacite reconduction.

2.5-PRESENTATION DES OFFRES

- Contenu des offres : les pièces à fournir au titre de la candidature sont les suivantes :
 - Un acte d'engagement.
 - Un mémoire technique.
 - Bordereau des prix unitaire détaillé (BPU), communiqué en annexe de l'offre
 - Une liste des prestations similaires déjà réalisées.
 - La description des moyens humains mis à disposition.
 - La liste des co-traitants ou sous-traitants le cas échéant.
- Envoi des candidatures : par voie électronique uniquement à : florent.lardic@terresenvilles.org

2.6-CRITERES DE SELECTION

- Robustesse méthodologique de la proposition (29%)
- Prix (50%).
- Références antérieures dans des missions similaires (15%), en particulier :
 - une expérience et des compétences dans la gestion de base de données complexe, en particulier dans l'analyse et l'automatisation de données (en fichier plat et développement d'API) ;
 - des références sur la mise en accessibilité et l'intelligibilité de données brutes ;
 - une expérience et des compétences de développement, de fonction de webmestre de plateforme Internet et d'animation d'un site Internet
 - des références en matière de mise à disposition de données dans le domaine des politiques alimentaires, qui facilitera le dialogue du prestataire avec les porteurs de PAT, sera une plus-value ;

- Performance sociale et environnementale (6%)

3-DESCRIPTION DE LA MISSION

3.1 -OBJECTIF ET PERIMETRE

Dans leur programme de travail pour 2023 - 2024, les copilotes ont mandaté le prestataire PARTEJA pour assurer le déploiement, l'alimentation et le bon fonctionnement du portail France PAT.

Le prestataire sélectionné sera amené à organiser des temps de travail collectifs avec les copilotes et financeurs du programme de travail en vue d'aborder les différents points de fonctionnement du Portail France PAT.

Il est attendu à minima un atelier de cadrage et trois à quatre ateliers de configuration des interfaces.

Il est ainsi prévu que les co-pilotes travaillent avec le prestataire sur les points suivants :

1. OBJECTIF 1 : ASSURER LA MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE DU PORTAIL FRANCE PAT

Le suivi fonctionnel des blocs devra être assuré tout le long de la mission, ainsi que les éventuelles améliorations ergonomiques et techniques de certains blocs du Portail France PAT. Il s'agira donc d'assurer une maintenance corrective et évolutive du site.

○ Maintenance corrective :

Afin de permettre le suivi des différents blocs, un système de remontée de bug par bloc du site via un formulaire devra être mis en place afin de faciliter les échanges et le suivi de la maintenance entre l'équipe France PAT et l'équipe technique.

○ Maintenance évolutive :

Des évolutions ergonomiques et techniques des blocs du site seront à prévoir. Ces évolutions seront renseignées et priorisées par l'équipe France PAT via un système de ticket à destination du prestataire informatique.

Voici quelques exemples d'évolutions souhaitables : l'articulation entre la boîte à financements et la rubrique appel à projet, l'ergonomie des fiches PAT (affichage des partenaires, tableau des actions), etc

Il sera également attendu que le prestataire informatique soit force de proposition sur les améliorations ergonomiques du site.

Enfin, les modifications apportées doivent répondre aux normes en vigueur en termes de sécurité et d'accessibilité. Un audit de sécurité pourra être demandé.

2. OBJECTIF 2 : ASSURER LA GESTION DE PROJET ET LE DIALOGUE AVEC LES STRUCTURES PORTEUSES DE BASE DE DONNEES

Il sera attendu du prestataire informatique qu'il conduise des réunions techniques avec chaque structure porteuse des indicateurs à automatiser (précisés ci-après) afin de définir les modalités d'importation des données. Ces échanges devront être restitués à l'équipe France PAT afin de faciliter les éventuels arbitrages.

Plusieurs réunions avec l'équipe France PAT seront à prévoir au fil de l'avancée de la convention : une au démarrage du marché, une à la clôture, une au lancement éventuel de la tranche optionnelle.

Un accompagnement technique de l'équipe France PAT sera attendu sur l'utilisation de l'outil « mailpoet », sous le format d'une réunion d'une heure.

Une analyse synthétique du visitorat du site devra être communiquée à l'équipe France PAT pour connaître la fréquence d'utilisation du site selon ses différentes fonctionnalités (deux analyses sur les 12 mois).

3. OBJECTIF 3 : ASSURER L'ACTUALISATION DES INDICATEURS AUTOMATISES SUR L'OBSERVATOIRE DES PAT DITS « CARTE D'IDENTITE DES PAT »

Plusieurs données ou « indicateurs » ont été développés lors du précédent programme de travail (voir ci-après). Il s'agit des indicateurs dits « carte d'identité » car ils permettent de comprendre en plusieurs chiffres les principales caractéristiques du territoire du PAT. Dans l'objectif d'assurer la fiabilité et la mise à jour régulière des données, celles-ci doivent être actualisées.

Les données automatisées sur le site sont :

Nombre d'habitants *
Superficie des communes *
Densité de la population *
Surfaces espaces artificialisés (hectares) *
Répartition des exploitations par OTEX *
Revenu médian *
Taux de chômage *
Emissions de GES *
Pourcentage SAU
Pourcentage SAU Bio

Deux modalités d'actualisation des données sont à prévoir :

- Import de nouveaux fichiers pour l'actualisation de 8 indicateurs :

Un nouvel import par fichier plat devra être prévu pour les 8 premiers indicateurs au-dessus *, avec une mise à jour des fiches PAT (en *front* et en *back*).

Si l'équipe France PAT s'assurera d'identifier les sources de données pour l'actualisation, il appartient au prestataire une **expertise de ces sources de données** afin de mesurer la faisabilité technique du développement.

- Développement d'une interface pour l'actualisation du pourcentage de SAU et SAU Bio :

Deux indicateurs automatisés à l'origine fichier plat sur les fiches PAT pourront être actualisés par la mise en place d'une interface entre France PAT et la plateforme [Carto Bio](#), portée par l'Agence Bio : l'indicateur pourcentage de la surface agricole utile (SAU), l'indicateur SAU bio sur les territoires de PAT.

Il sera donc attendu du prestataire informatique qu'il organise une réunion avec l'équipe technique de l'Agence bio pour le développement de cette interface.

4. OBJECTIF 4 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS SUR L'OBSERVATOIRE DES PAT, DITS DE « QUALIFICATION ET D'IMPACT »

L'automatisation de données (ou développement de nouveaux indicateurs) constitue un atout majeur du nouvel Observatoire des PAT.

Dans le programme de travail de l'équipe France PAT, en plus des indicateurs dits « **carte d'identité** », s'ajoute d'une part le développement d'indicateurs dits de « **qualification et d'impact** » permettant de qualifier les PAT, (tranche ferme) et d'autre part les indicateurs dits de « **corrélation** », c'est-à-dire des indicateurs s'inscrivant dans des démarches plus globales (tranche optionnelle).

4.1 Tranche ferme : développement d'indicateurs de qualification et d'impact des PAT

Six indicateurs dits « qualification et impact » seront à développer et intégrés dans les fiches PAT dans le cadre de la tranche ferme. Il s'agit des indicateurs compris dans les nouveaux critères de reconnaissance des PAT (<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306>)

"Les chiffres clés identifiés pour la restauration collective du territoire du PAT sont les suivants :

1. Pourcentage de produits éligibles EGAlim, dont bio
2. Pourcentage de produits bio
3. Pourcentage de viandes éligibles EGAlim
4. Pourcentage de poissons éligibles EGAlim
5. Nombre de restaurants collectifs ayant réalisé leur télédéclaration sur ma cantine
6. Nombre de restaurants collectifs du territoire concerné inscrits sur ma cantine

○ **Les données mises à disposition sur ma cantine, plateforme portée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**

Six indicateurs de cette base de données devront être intégrés dans les fiches PAT (en front et en back). Ces six indicateurs sont répartis en deux familles d'indicateurs :

1^{ère} famille d'indicateur : le taux d'atteinte EGALIM :

- Taux d'atteinte EGALIM dont Bio
- Taux d'atteinte EGALIM Bio
- Taux d'atteinte EGALIM Viande
- Taux d'atteinte EGALIM Poisson

Pour les indicateurs 1 à 4, une mise à jour annuelle est souhaitée suite à la communication des résultats de la télédéclaration annuelle. Un export des données dont un exemple est disponible en

1 (cf. PJ) sera mis à disposition du titulaire. Les pourcentages devront impérativement être calculés sur la base des montants HT des achats.

Ces indicateurs seront intégrés aux fiches PAT via un fichier plat d'ici la fin 2024, et actualisés une fois dans les deux derniers mois du présent marché.

2^{ème} famille d'indicateur : le nombre de restaurants collectifs :

- Nombre de restaurants collectifs inscrits
- Nombre de restaurants collectifs ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine"

Pour les indicateurs 5 et 6, le titulaire devra se connecter à l'API de l'open data de l'Etat dont la documentation est disponible ici : https://api.gouv.fr/les-api/api_data_gouv.

L'indicateur 5 devra être mis à jour de manière annuelle sur la base des données disponibles ici : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/resultats-de-campagnes-de-teledeclaration-des-cantines/>

L'indicateur 6 devra être mis à jour de manière hebdomadaire sur la base des données disponibles ici : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-national-des-cantines/>

Une interface entre **Ma Cantine et France PAT** sera à développer pour ces deux familles d'indicateurs.

- **Une donnée mise à disposition sur la plateforme Soliguide portée par l'association Solinum**

Il s'agira ici d'intégrer l'indicateur suivant : le nombre d'associations de lutte contre la précarité alimentaire.

L'association Solinum dispose déjà d'une API. Il s'agira donc de se connecter à l'API existante pour récupérer cet indicateur.

4.2 Tranche optionnelle : développement d'indicateurs de corrélation des PAT

Dans une tranche optionnelle, le développement et l'intégration d'indicateurs supplémentaires pourront être poursuivis par l'équipe de pilotage dans le cadre du présent marché.

Afin d'assurer l'automatisation de ces données, le prestataire réalisera une analyse exploratoire sur quinze indicateurs à développer, préalablement déterminés par l'équipe France PAT d'ici fin septembre 2024.

Pour réaliser cette étude, le prestataire informatique évaluera la faisabilité de l'automatisation de chacun des quinze indicateurs selon les critères suivants :

- La facilité technique et la capacité d'automatisation régulière des données.
- L'opportunité de réaliser une API
- La catégorie de besoin (cf définition précédente) auquel correspond l'indicateur concerné

Le prestataire disposera de quatre semaines à compter de la transmission de la liste pour réaliser l'étude exploratoire.

Suivant les résultats de l'étude exploratoire, l'équipe France PAT arbitrera sur 7 indicateurs finaux à automatiser sur les quinze, selon les critères suivants :

- La cohérence avec les nouveaux critères de reconnaissance de l'instruction technique de la DGAL
- La qualité de la donnée (périmètre géographique, modalités de collecte)

- L'opportunité de l'automatisation : en termes financier (support de financement pérenne) et d'un point de vue de l'utilisateur (utilité de la donnée et accessibilité).

L'équipe France PAT communiquera la liste des sept indicateurs fin octobre 2024. Le prestataire et le commanditaire s'accorderont sur le délai de développement de ces indicateurs.

Par la suite, le développement de ces indicateurs ou d'autres indicateurs à suivre seront indicativement de quatre types :

1. Besoin 1 : Importer une donnée unitaire en fichiers plats (développement d'un script d'import)
2. Besoin 2 : Importer une donnée additionnelle (même script d'import) en fichiers plats
3. Besoin 3 : Développement d'une interface API entre deux bases de données
4. Besoin 4 : Import d'une donnée provenant d'une API existante

Pour l'ensemble de la tranche optionnelle, le prestataire indiquera dans le bordereau des prix unitaires le taux journalier moyen de trois catégories d'emploi (consultant junior, consultant senior, expert, directeur ou associé).

3.3-LIVRABLES ATTENDUS

Il est attendu du prestataire qu'il fournisse :

- **Tranche ferme :**
 - Le compte rendu des réunions techniques avec les structures porteuses de bases de données mentionnées
 - Des scripts d'importation des différents indicateurs à automatiser [Carte d'identité]
 - Les fichiers plats des indicateurs EGALIM [Qualification / impact]
 - Le script d'importation des indicateurs Cartobio et Solinum [Qualification / impact]
- **Tranche optionnelle :**
 - L'étude exploratoire des indicateurs optionnels à développer sous la forme d'un tableau de synthèse
 - Les scripts d'importation ou les fichiers plats des indicateurs à automatiser [Corrélation]

4-PRIX

Les prix doivent être détaillés par les répondants dans le bordereau des prix unitaire (BPU) en annexe de l'offre, selon l'annexe 2.

- **Tranche ferme :**
 - Assurer la gestion de projet (principalement réunions techniques avec l'équipe France PAT et les structures portant les bases de données).
 - Assurer l'actualisation des huit indicateurs existants [**Carte d'identité**]
 - Assurer le développement d'une API pour l'actualisation du pourcentage de SAU en bio et actualisation de l'indicateur existant "[**Carte d'identité**]"
 - Assurer le développement de sept indicateurs (optionnel) : Import CSV , création d'une API et connexion aux API existantes " [**Qualification et Impact**]"

- **Tranche optionnelle :**

- Assurer le développement d'indicateurs supplémentaires **[Corrélation]**

5-ELEMENTS MIS A DISPOSITION DU PRESTATAIRE

Au démarrage de la prestation, les copilotes mettront à disposition du prestataire tous les éléments qu'ils ont à leur disposition pour assurer le bon déroulement de la mission à savoir :

- Le cahier des charges de la mission précédente du développement de la version bêta du portail
- L'Etat des lieux à jour du développement de la version bêta du site France PAT
- L'étude de préfiguration de la plateforme de collecte des données PAT
- Un document CSV comprenant les informations de pré-remplissage des fiches PAT
- La source des données à automatiser
- Les comptes rendus des réunions avec les organismes mettant à disposition des données
- Les documents techniques relatifs aux bases de données utilisées pour l'importation des indicateurs

6-SUIVI DE LA MISSION

Plusieurs réunions avec l'équipe France PAT seront à prévoir au fil de l'avancée de la convention : une au démarrage du marché, une à la clôture, une au lancement éventuel de la tranche optionnelle.

Les structures présentes lors des ateliers sont à minima : Terres en villes, CdA France, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et ADEME.

7- RETROPLANNING PREVISIONNEL TRANCHE FERME

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Maintenance évolutive et corrective				
Gestion de projet				
Actualisation des indicateurs [Carte d'identité]				
Développement d'une API avec Cartobio [Carte d'identité]				
Développement de 7 indicateurs – tranche ferme - [Qualification et impact]				
Etude exploratoire 15 indicateurs (optionnels) [Corrélation]				
Développement de 7 indicateurs optionnels [Corrélation]				